



Communauté de communes du

**P**ays d'**O**the

**Tél : 03.25.46.70.63**

**Fax : 03.25.46.66.03**

**Email : cdcpoa@wanadoo.fr**

**27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-En-Othe  
10160 Aix-Villemaur-Pâlis**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022  
à 18h30**

**\*\*\*\*\***

## **PROCES-VERBAL**

**OUVERTURE DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 18 HEURES 30**

**M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES**

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.**

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :**

Edith LHOSTE, Daniel DUCHANGE, Antoine GUEBEN, Nadège DUDAS-MASSON, Laurent L'ETROP, Claude LENOIR, Etienne GHISALBERTI, Nicole JANSSENS, Roland FRELIN, Gilles PLOUVIEZ, Roland BROQUET, Claude LAPIERRE, Philippe ETCHETO, Jean-Pierre GITZHOFFEN, Alain NOUGARET, Gilbert BONNETERRE, Sylvie VELUT, Jannick DERAEEVE, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Romain ARNAUD

**Absent(s) excusés(s) ayant donné pouvoir :**

Madame Claire ADAM a donné pouvoir à Madame Edith LHOSTE,  
Madame Maggy CARON a donné pouvoir à Monsieur Bernard SADY,  
Florent GAUROIS a donné pouvoir à Gérard TRUTAT,

**Absent(s) excusés(s) :**

Olivier PIQUET, Philippe LAZARE, Jean-Paul CARRE, Philippe MARTEAU, Anne Lise DURAND, Jean-Pierre PEZET, Lionel BERTIN, Bruno BENETTON, Florence SEZEUR, Emeline DE BRUIN, Christie DEZERT, Hugues MARTEAU.

**Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :**

Frédéric RAPHAEL, Marie-Christine DRANE, Thomas PONZONI, Gisèle SILO

**Etaient présents :** Madame Nelly Deleligne, conseillère départementale

**Délibération n°2022/61 : Demande d'intervention du Centre de Gestion dans le cadre de missions d'accompagnement des agents dans la gestion administrative automatisée des communes et des établissements publics du 01/01/2023 au 31/12/2026**

Le Président rappelle à l'assemblée que compte tenu du choix des logiciels utilisés par le secrétariat de la CDCPO, et sachant que de nombreuses collectivités aubois utilisent ces mêmes produits (logiciels JVS), il existe un service mutualisé d'accompagnement des agents dans la gestion administrative automatisée assuré, à notre demande, par le Centre de Gestion.

Les communes qui utilisent les logiciels sont : Bérulle, Chenegy, Nogent en Othe, Paisy Cosdon, Planty, Rigny le Ferron, Saint Benoist sur Vanne, Saint Mards en Othe, Villemoiron en Othe et Vulaines.

Le service consiste en une mise à disposition d'agents du Centre de Gestion en vue d'assurer tout ou partie des missions administratives temporaires demandées par la Collectivité concernant :

- l'accompagnement de ses agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des logiciels métiers dans des domaines de la gestion financière, de la paie, de la facturation, de la gestion des administrés et de certains aspects de la dématérialisation.
- L'accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des outils numériques de gestion de la relation citoyenne,
- La réalisation ponctuelle du processus de paie sur les logiciels de la Collectivité.

Les agents du Centre de Gestion ont reçu une formation spécifique sur les logiciels utilisés par le concepteur de ces produits.

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, la participation mutualisée est fixée à 7 150 € pour la CDCPO et les 10 communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de demander au CDG de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, d'assurer la mission définie ci-dessus, commune aux communes et à la CDCPO utilisant les mêmes logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**AUTORISE** le Président à signer la convention précisant les modalités d'exercice de ce service et tout document relatif à ce dossier.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la CDCPO.

**Délibération n°2022/62 : TRAVAUX RENOVATION BATIMENT France SERVICES COWORKING TIERS LIEU – LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE AGENCEMENT SIGNALÉTIQUE – ASTEL SAS – AVENANT 1**

Le Président rappelle à l'assemblée des avancées dans les travaux de rénovation du bâtiment qui recevra l'accueil France Services, des bureaux de travail et une salle de réunion.

Suite aux diverses phases des travaux et notamment par la démolition partielle du bâtiment, ainsi que le calendrier d'intervention de l'ensemble des entreprises TCE, il semble nécessaire de modifier les huisseries chêne par des huisseries hêtres et de remplacer le parquet massif par du parquet flottant sur OSB. Cette proposition a été soumise par l'entreprise ASTEL pour éviter les remontées de tanin dans le chêne pendant le chantier, en particulier tant que le bâtiment n'est pas clos et couvert ou chauffé. Cette modification se traduit par une moins-value sur le coût initial du marché.

A cette modification s'ajoutent des travaux supplémentaires pour le calage du plancher sur lambourde. En effet, après dépose des différents revêtements de sol, il a été constaté lors de la réunion de chantier du 18/10/2022 que le solivage existant n'était pas horizontal. Ce défaut de planéité n'était pas visible avant dépose et n'apparaissait pas dans les différents diagnostics réalisés en amont.

Par conséquent, les modalités financières modifiées sont les suivantes :

Avenant N°1	Montant avenant € HT	Montant marché initial € HT	Montant nouveau marché € HT	Variation
Moins-value (huisseries/plancher)	-1176.71	55 812.01	54 635.30	-2.59 %
Actualisation (huisseries/plancher)	+ 6 203.08		60 838.38	
Plus-value travaux supplémentaire calage	+ 10 106.20		70 944.76	+21.33 %

Cette modification et cette prestation supplémentaire ont un coût total de 16 309.28 € HT (dont 6 203.08 € HT d'actualisation de prix). Cette prestation augmente le marché initial de 55 812.01 € HT à 70 944.76 € HT (85 133.71 € TTC).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la modification et les travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 pour le lot n°6 portant le marché à 70 944.76 € HT.

**Délibération n°2022/63/CDC**

**Objet : TRAVAUX RENOVATION BATIMENT France SERVICES COWORKING TIERS LIEU – LOT 2 GROS œuvre STRUCTURE – SAS CAPRISTO– AVENANT 2**

Le Président rappelle à l'assemblée des avancées dans les travaux de rénovation du bâtiment qui recevra l'accueil France Services, des bureaux de travail et une salle de réunion.

Suite aux diverses phases des travaux et notamment par la démolition partielle du bâtiment, une prestation de renforcement non prévue lors de la conception du projet est nécessaire.

Ces travaux de renforcement comprennent :

- Travaux haut sous-sol :
  - Dérasement des murs anciennes chaufferie et adaptation pour renfort des solives compris évacuation des gravats
  - Réalisation d'un plancher béton sur dégagement compris empochement des poutrelles sur arase béton

- Travaux haut RDC :
  - Empochement dans la maçonnerie existantes avec sommier béton
  - Empochement dans linteaux déjà coulé en place
  - Fourniture et pose de ferrure sur mesure traitées par galvanisation y compris fixation pour la reprise en sous œuvre de chevêtre de cheminée
- Travaux de solivage plancher haut R+1 :
  - Section de bois supérieure
  - Complément au droit des paillasses évidées
- Travaux en comble :
  - Découpe soignée dans murs brique compris étaie et évacuation
  - Réalisation d'empochement avec sommier béton et calfeutremments
  - Reprise de pieds de ferme, fourniture, coltinage et mise en place de résineux traité classe 2 et lamellé collé compris dépose et repose de la couverture pour approvisionnement des bois
  - Modification de solivage et poteaux de l'ancienne cage d'escalier au droit de l'alignement du cloisonnement toutes hauteurs.

Par conséquent, les modalités financières modifiées sont les suivantes :

Avenant	Montant avenant € HT	Montant marché initial € HT	Montant nouveau marché € HT	Variation
N°1 en date du 26/09/2022	4 790	165 231.78	170 021.78	+ 2.90 %
N°2	21 870		191 891.78	+16.13 %

Cette modification et cette prestation de renforcement a un coût total de 21 870 € HT. Cette prestation augmente le marché initial de 165 231.78 € HT à 191 891.78 € HT (230 270.14 € TTC).

L'augmentation du coût global du marché augmente la part d'autofinancement de la Communauté de Communes de 20 % à 24.59 %.

Plan de financement tiers-lieu - 637 920 € travaux					
	Dépenses		Recettes		
	HT	TTC		€	%
<b>DIAGNOSTICS</b>			ADEME géothermie	27900	3,61%
<i>Diagnostic énergétique</i>	1770	2124	ADEME audit	1000	0,13%
<i>diagnostic amiante et plomb</i>	1691,47	2030	DETR 2020	28028,8	3,63%
<i>diagnostic structure</i>	4500	5400	CD 10	100000	12,95%
<i>relevé de surface</i>	4665	5598	CR Grand Est	187500	24,29%
<b>TOTAL diagnostics</b>	<b>12626,47</b>	<b>15152</b>	DSIL 2021	237765	30,80%
<b>TOTAL MOE-OPC 13,3 %</b>	<b>69062,81</b>	<b>82875,37</b>	<b>sous-total subvention</b>	<b>582193,8</b>	<b>75,41%</b>
<b>TRAVAUX</b>					
<i>Bureau de contrôle</i>	6227	7472,4	<b>Autofinancement</b>	<b>189869,48</b>	<b>24,59%</b>
<i>SPS</i>	6227	7472,4			
<i>Travaux</i>	637920	765504,00			
<b>TOTAL Travaux</b>	<b>650374</b>	<b>780448,80</b>			
<i>Mobilier</i>	29000	34800			
<i>Bureautique / informatique</i>	11000	13200			
<b>TOTAL équipements</b>	<b>40000</b>	<b>48000</b>			
<b>TOTAL opération</b>	<b>772063,28</b>	<b>926476,17</b>		<b>772063,28</b>	

ACCEPTE la modification et les travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 pour le lot n°2 portant le marché à 191 891.78 € HT.

APPROUVE le nouveau plan de financement.

**Délibération n°2022/64 : TRAVAUX RENOVATION BATIMENT France SERVICES  
COWORKING TIERS LIEU – LOT 2 GROS œuvre STRUCTURE – SAS CAPRISTO –  
AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE**

Le Président rappelle à l'assemblée des avancées dans les travaux de rénovation du bâtiment qui recevra l'accueil France Services, des bureaux de travail et une salle de réunion.

L'entreprise SAS CAPRISTO, représentée par M. Benoit LALLEMAND, souhaite sous-traiter une partie de son marché à l'entreprise SAS ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE, représentée par M. Marc VALENTIN.

L'entreprise SAS ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE se situe au 37 Rue de la Gare – 10 270 LUSIGNY SUR BARSE. N° SIRET : 419 436 720 00025.

Montant des travaux sous-traités : 18 970.70 € HT – devis 642 du 23/11/2022 à destination de SAS CAPRISTO – Montant compris dans le marché lot 2 CAPRISTRO.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** que l'entreprise SAS CAPRISTO sous-traite à l'entreprise SAS ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE une partie de son marché.

**AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cette sous-traitance.

**Levée de la séance du conseil communautaire à 20h00**

---